

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00593

Numéro SIREN : 835 284 878

Nom ou dénomination : 2 C M P International Transport

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003311

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 103 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2 CMP INTERNATIONAL TRANSPORT Néant *
 Adresse de l'entreprise 77 RUE DES CIGOGNES 31520 RAMONVILLE ST AGNE
 Numéro SIRET * 83528487800013
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Certificat conforme

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				31122020	31122019	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 931	1 863	
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048	20 931	1 863	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	22 015	20 432
		Autres * (3)	072	074	23 563	99
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	3 310	1 156	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	48 887	21 687
		Total général (I+II)	110	112	69 818	23 550
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		9 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		400	200	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	1 447	647	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		8 916	1 001	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		19 763	3 847
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		40 883	13 855	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 538	5 600	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	634	248	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		50 054	19 703	
	Total général (I + II + III)	180		69 818	23 550	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société 2 CMP INTERNATIONAL TRANSPORT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 2 0		13 1 1 2 2 0 1 9						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens		215		214						
		services *			217		218	81 430		115 780		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226	24 500					
	Autres produits					230	1 246				1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	107 176		115 781		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
Variation de stock (marchandises) *						236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	186					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240						
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	93 059		112 918			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	640			244	640		644			
Rémunérations du personnel *						250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
Dotations aux amortissements *						254	932		762			
Dotations aux provisions						256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	3 216			0			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	98 033		114 324			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	9 143		1 457			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280						
	Produits exceptionnels (IV)					290						
	Charges financières (V)					294	227		280			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306				177		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	8 916		1 001		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	8 916	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles *						322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	3 211				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies D)	138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 43 duodecies)			350	24 500	
	Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septies bis)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	12 373			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356					
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	12 373			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

2 CMP INTERNATIONAL TRANSPORT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000.00 €

Siège social : 77 RUE DES CIGOGNES

31520 RAMONVILLE ST AGNE

835 284 878 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

et le vingt-six juin, à quatorze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 10 juin 2021.

Madame PHILOMENE MAGNE préside la séance en qualité de présidente de la société.

La présidente constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 200 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion .

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

- Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 8 916.15 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 8916.15 €
- Une somme de 8 916.15 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément à l'article L.210-6 du Code de commerce, l'assemblée générale ratifie les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal,

lesquels engagements, ainsi repris par la société, sont réputés avoir été réalisés dès l'origine par cette dernière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

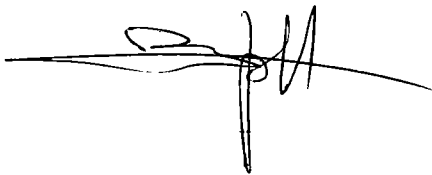
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

La présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large, stylized 'S' or 'P' shape above it and a vertical line extending downwards from the center.